

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 31 JUILLET 1917

Il y a quelques jours, M. De **Rick** (**Note** : De **Ryck**), échevin à Tournai, recevait d'office un passeport pour Bruxelles, avec prière de se rendre chez M. Haniel. M. Haniel lui dit :

- J'ai eu avec vous, comme gouverneur du Hainaut, des rapports dont je garde bon souvenir. J'ai rendu comme tel, je pense, des services à plus d'un de vos compatriotes. Je me permets de vous en demander un à mon tour.

M. Haniel avoue alors à M. De Rick l'embarras que l'administration allemande rencontre à réaliser la séparation administrative (**Note**) en présence de la défection de presque tout l'ancien personnel ; il demande à son interlocuteur de lui donner un bon conseil : c'est pour cela qu'il l'a fait venir.

M. De Rick répond en déclinant toute compétence. Mais M. Haniel s'accroche à lui comme à une branche de salut :

- Au moins – lui dit-il – vous avez, je n'en doute pas, des relations à Bruxelles parmi des personnalités belges qui pourraient vous donner un bon avis, que vous viendriez ensuite me communiquer. Votre passeport est valable jusque

demain soir. Je vous attends dans la journée de demain.

M. De Rick, heureux de faire connaître à autrui l'embarras de l'occupant, se rend chez M. Levie et lui rapporte son entrevue avec M. Haniel.

- Allons – dit M. Levie –, ils sont dans le pétrin. Et ils ont la naïveté de nous demander de les en tirer? Faut-il être Allemand !

M. De Rick va chez M. Woeste, chez M. du Bus de Warnaffe, chez d'autres encore. Même accueil partout.

Le lendemain, M. De Rick retourne auprès de M. Haniel et lui déclare que toutes les personnalités qu'il a vues lui ont répondu qu'elles n'avaient pas de conseil à donner à l'autorité allemande en cette matière, parce que, en le faisant, elles manqueraient à leur dignité et à leur devoir patriotique.

Alors M. Haniel, désespéré, s'écrie :

- Ils sont là quelques militaires à Berlin qui décident de tout ; ils ont décidé, notamment, la séparation administrative en Belgique. Ils n'en sortent pas, et puis ils me disent : « Haniel, dirigez cette affaire-là ! »

M. De Rick est rentré souriant à Tournai.

Notes de Bernard GOORDEN.

Charles TYGAT évoque cette anecdote à la date du 17 juillet 1917 de son **Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170717%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

L'orthographe « **De Ryck** » est confirmée par un ouvrage qui fait référence en la matière :

DETOURNAY Cécile ; ***La Grande Guerre sous le regard de l'élite tournaisienne occupée.***

Contribution à la culture de guerre ; Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2003, 264 p.

(illustrations ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°10, publ. n°4177 ; 13 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** [via l'ebookshop](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9).

http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

(**N.B.** : ***Publications extraordinaires de la Société historique et archéologie de Tournai***, tome IX, 2003)

L'ordonnance consacrant la **séparation administrative** de la Belgique est reprise en trois langues aux pages 201-202 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry ; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 250 pages (Volume 10) :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/10.pdf

Pour la **séparation administrative**, voyez notamment le chapitre 2 (« *La fondation du Conseil de Flandre* », pages XXIII-XXV) de l'introduction

(« *Aperçu historique sur l'Activisme* ») aux **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20CHAPITRE%202%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf>

Voyez, à titre de premier exemple, un rapport des chefs de l'Administration pour la Flandre et la Wallonie, Schaible et **Haniel** (février-juillet 1917, page 479), pièce officielle allemande relative à la « *Flamenpolitik* ». Ce document fut publié dans la septième partie des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, elles-mêmes éditées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte ; (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »))

<http://www.idesetautres.be/upload/191702-191707%20RAPPORT%20SCHAIBLE%20HANIEL%20ADMINISTRATION%20FLANDRE%20WALLONIE.pdf>

Voyez, à titre de second exemple, un rapport des chefs de l'Administration allemande pour la Flandre et la Wallonie, Schaible et **Haniel**, du 16 septembre 1918 (p.501), pièce officielle allemande

relative à la « *Flamenpolitik* ». Ce document fut également publié dans la septième partie des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180916%20RAPPORT%20SCHAIBLE%20HANIEL.pdf>

Concernant **Tournai**, vous pouvez retrouver plus facilement des documents concernant la déportation de nombreux Belges en Allemagne (et la partie de *bras-de-fer* du bourgmestre) lors des « *terribles jours de l'automne et de l'hiver 1916* » avec la « *restauration de l'esclavage humain* », rassemblés dans ses mémoires par Brand **WHITLOCK** via le lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20SYNTHESE%20DOCUMENTS%20DEPORTATIONS%20BELGES%20ALLEMAGNE%201916%20BGOORDEN.pdf>

Nous reproduisons une carte de l'**Etappengebiet** (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>